

Image not found or type unknown



Vente de pas de porte pendant mon congé

Par **Dombray steeve**, le **02/12/2016** à **19:26**

Bonjour,

Je viens de donner congé auprès de mon propriétaire pour le local commercial que je lui loue. Il me reste donc 6 mois avant de partir. J ai quelqu un qui serais intéressé par le magasin. Donc puis je lui vendre mon pas de porte acheté 15 000 euros et partir avant ? Ou bien mon congé m en empêche ?

Suis je propriétaire du pas de porte si un jour mon propriétaire reloue en 3/6/9 un jour ?

Merci de votre réponse

Steeve